



Genève, le 30 mars 2022

Le Conseil d'Etat

1216-2022

Département fédéral de justice et police
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Concerne : projet d'ordonnance sur la transparence du financement de la vie politique

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat genevois fait suite à votre courrier du 17 décembre 2021 soumettant à consultation le projet d'ordonnance sur la transparence du financement de la vie politique qui a retenu sa meilleure attention.

Notre Conseil tient à saluer la désignation du Contrôle fédéral des finances en qualité d'autorité compétente chargée de procéder au contrôle et à la publication des informations et des documents communiqués dans le cadre de la transparence du financement de la vie politique.

Pour le surplus, il vous informe qu'il soutient le projet d'ordonnance et qu'il n'a pas de remarques à formuler sur celui-ci.

En vous remerciant de l'avoir consulté, le Conseil d'Etat vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de sa haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière

Michèle Righetti

Le président :

Serge Dal Busco

Copie à : cornelia.perler@bj.admin.ch